Montromant

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 5 OCTOBRE 2026 – 18H30



Suite à la convocation adressée par Madame le Maire en date du lundi 28 septembre 2026, le Conseil Municipal s'est réuni ce lundi 5 octobre 2026 à 18h30 pour délibérer sur les points à l'ordre du jour. La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Marie-Charles JEANNE, maire de la commune, en présence de 11 Conseillers sur 11 en exercice.

Présents : *Mesdames et Messieurs JEANNE, CHATELARD, BISSARDON, DUCREUX, POISBLAUD, DUMORTIER BOKEY, CONSOL, MARCELLIN, REYNAUD, BEURET, MENJOZ*

Secrétaire de séance : *Madame BISSARDON*

Point sur les travaux en cours

- **Eglise**

 Les travaux de rénovation du chœur de l'église sont terminés.

 À la suite du sinistre incendie, une déclaration a été effectuée auprès de Groupama. Une indemnisation de 1 690 € a été accordée par l'assureur, pour un montant de travaux de 2 375 €.

 Les travaux d'électricité sont programmés au début de l'année 2027.

 Concernant la réhabilitation des vitraux, le conseil municipal approuve le dépôt d'une demande d'accompagnement auprès de la Fondation du Patrimoine. Celui-ci prendra la forme d'une souscription publique, avec un appel aux dons sur une durée de trois ans. À l'issue de cette période, la commune bénéficiera des fonds collectés dans le cadre de cette souscription.

- **Ecole**

 Le contrôle des jeux de la cour de l'école a été réalisé. Quelques observations et prescriptions mineures ont été formulées.

 Les ventilateurs-plafonniers ont été installés dans l'ensemble des classes. La facture a été transmise à EDF et la commune est actuellement dans l'attente du versement de l'aide financière prévue.

 Suite à la nouvelle règlementation et à la demande de la Préfecture du Rhône, un contrôle du taux de CO_2 dans les locaux de l'école doit être réalisé. Le conseil municipal a retenu l'entreprise APAVE pour effectuer cette prestation, pour un montant de 2 628 €. L'intervention est programmée début novembre, après les vacances scolaires, les locaux devant être occupés afin de permettre la réalisation des mesures.

Conseil Municipal d'enfants

L'élection du conseil municipal des enfants s'est déroulée le vendredi 2 octobre 2026. Ce scrutin a permis l'élection de 11 jeunes conseillers, correspondant aux 11 candidats.

Les enfants se sont montrés particulièrement motivés et enthousiastes à l'idée de s'investir dans la vie de la commune.

La première réunion du conseil municipal des enfants aura lieu après les vacances scolaires.

Délibérations

- **Retrait de la délibération relative au compte financier unique 2025**

 Le conseil municipal est informé qu'une erreur est intervenue lors de l'adoption de la délibération n° 2026-032 du 29 juin 2026, portant approbation du compte financier unique (CFU) au titre de l'exercice 2025.

 En effet, la commune de Montromant n'étant pas encore soumise au compte financier unique pour l'exercice 2025, celle-ci demeure soumise au compte de gestion (CG).

 La délibération n° 2026-032 ne correspondant donc pas à la situation comptable de la commune, il convient de procéder à son retrait.

 Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le retrait de la délibération n° 2026-032 en date du 29 juin 2026 relative à l'approbation du compte financier unique 2025.

- **Approbation du compte de gestion 2025**

 Madame le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion 2025 du budget principal, établi par le comptable public.

 Les résultats de l'exercice sont les suivants :

	Fonctionnement	**Investissement**
Dépenses	289 851,35 €	353 283,39 €
Recettes	413 581,37 €	246 294,10 €
Résultat de l'exercice	123 730,02 €	-106 989,29 €
Excédent antérieur reporté	58 097,00 €	270 888,33 €
Résultat cumulé	**181 827,02 €**	**163 899,04 €**

 Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **approuve le compte de gestion 2025 du budget principal**, établi par le comptable public.

- **Admission en non-valeur**

 Madame le Maire informe le conseil municipal que le comptable public sollicite l'admission en non-valeur d'un titre de recettes concernant le budget principal.

 Malgré les démarches engagées, le recouvrement de cette créance n'a pu aboutir. La demande porte sur un montant de 80 €.

 Madame le Maire propose au conseil municipal d'admettre cette créance en non-valeur.

 Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, admet en non-valeur la somme de 80 €.

- **Quote-part réseau unitaire – participation 2026 de la commune**

 La Communauté de communes est compétente en matière d'assainissement collectif, tandis que les communes conservent la compétence relative aux eaux pluviales.

 Une partie des réseaux étant encore en réseau unitaire, les eaux usées et les eaux pluviales peuvent être collectées dans les mêmes canalisations. Une participation financière est donc demandée chaque année aux communes, en fonction du linéaire de réseaux unitaires présent sur leur territoire.

 Pour l'année 2026, la participation de la commune de Montromant s'élève à **196,86 €**.

 Le conseil municipal approuve cette participation.

Questions diverses

- **Véhicule communal**

 Le contrôle technique du véhicule n'a pas pu être validé en raison de quelques réparations et mises en conformité à effectuer.

 Le conseil municipal approuve le devis du garage Michaud, d'un montant de **1 209,23 € TTC**, pour la réalisation des travaux nécessaires.

- **Prochain conseil communautaire**

 La commune de Montromant accueillera le 20 octobre le prochain conseil communautaire.

- **Maison DELORME**

 Le conseil municipal valide le partenariat avec le CAUE dans le cadre de la réflexion sur la réhabilitation de ce bien.

 Les élus souhaitent que ce bâtiment puisse, à terme, être aménagé en **lieu associatif pour tous.**

- **Composteur collectif**

 La Communauté de communes sollicite à nouveau la commune concernant l'installation d'un composteur collectif.

 Après échanges, le conseil municipal renouvelle sa décision de ne pas mettre en place ce type d'équipement. Les élus s'interrogent notamment sur l'implication des habitants dans sa gestion et souhaitent éviter les éventuelles nuisances liées à la présence de nuisibles.

- **Repas des aînés**

 Les aînés de la commune sont invités à se retrouver le **mardi 24 novembre 2026 à 12h30 à la Grange**, pour partager un moment convivial et chaleureux.

Cérémonie du 11 novembre 2026

La population est invitée à participer à la cérémonie du 11 novembre 1918
Mercredi 11 novembre 2026 à 11h

Prochain conseil municipal le lundi 2 NOVEMBRE 2026 à 18h30

Séance levée à 20h15